



Politique d'admission PEP Québec

**CPA Les Lames d'Argent de
Laval**

2026-2027

Table des matières

La politique d'admission des PEP Québec	3
1 Le préambule.....	3
2 L'admission des athlètes aux PEP Québec	3
2.1Les critères d'admission au programme Apprenti-Athlète (AA).....	3
2.2Les critères d'admission au programme Sport-études (SE).....	4
2.3Les critères d'admission au programme Alliance Sport-études (ASE).....	5
3 Les frais d'inscription aux PEP Québec	5
3.1Les frais spécifiques au programme Apprenti-Athlète (AA), au programme Sport-Études (SE) et programme Alliance Sport-études (ASE)	6
3.2Les frais spécifiques à des séminaires et des autres activités	6
4 Les autres frais pour les athlètes	6
4.1.1Le prix de la marchandise	6
5 Les modalités de paiement	6
6 Les autres modalités de paiement	7
7 L'annulation.....	7
8 Le remboursement.....	7
9 La responsabilité	7
10L'entrée en vigueur	7

La politique d'admission des PEP Québec

1 Le préambule

CPA Les Lames d'Argent de Laval a élaboré une politique d'admission aux différents Programmes études Patinage Québec et a établi les modalités d'inscription, de paiement et de remboursement. Cette politique vise tous les PEP Québec :

Programmes études	Niveaux scolaires
Apprenti-Athlète (AA)	5 ^e et 6 ^e année du primaire
Sport-études (SE)	Secondaire
Alliance Sport-études (ASE)	Collégial ou universitaire

Notez que les frais d'adhésion des athlètes et des entraîneurs professionnels à Patinage Canada sont présentés dans les politiques nationales de Patinage Canada et ne sont pas inclus dans cette politique.

2 L'admission des athlètes aux PEP Québec

Tous les athlètes satisfaisant les critères d'admission des établissements scolaires partenaires de Patinage Québec et de **CPA Les Lames d'Argent de Laval** ont la possibilité de s'inscrire dans un des PEP Québec. Les athlètes désirant s'inscrire doivent être membres en règle de Patinage Canada. Pour certains programmes spécifiques, les athlètes doivent être identifiés par Patinage Québec selon la [Politique 22 sur la reconnaissance des athlètes de Patinage Québec¹](#).

Identification requise	PEP Québec permis	PEP Québec recommandés
Apprenti-Athlète (AA)	AA	AA
Espoir, Relève, Élite ou Excellence	SE ASE	SE ASE

Notez que les athlètes identifiés APPRENTI doivent remplir les critères spécifiques et techniques de niveau ESPOIR avant leur entrée dans le programme Sport-études en secondaire 1, et ce, même s'ils n'ont pas encore atteint leurs 12 ans.

2.1 Les critères d'admission au programme Apprenti-Athlète (AA)

CPA Les Lames d'Argent de Laval priorisera les athlètes inscrits dans le programme Apprenti-Athlète de cette façon :

- 1) Athlète fréquentant un établissement primaire partenaire de Patinage Québec et de **CPA Les Lames d'Argent**;
- 2) Athlète de 5^e à 6^e année du primaire;

ET

¹ Par cette politique, Patinage Québec identifie les athlètes selon leur âge et des critères spécifiques et techniques de performance en compétition.

Politique d'admission des PEP Québec

- 3) Athlète identifié Apprenti-Athlète et figurant sur la liste des athlètes identifiés de Patinage Québec;
- 4) Athlète participant aux compétitions dans les catégories du programme Voie d'accès au podium de Patinage Canada;
- 5) Athlète sélectionné par le **CPA Les Lames d'Argent de Laval** selon les critères suivants :
 - a. Niveau de compétition STAR 5 & plus/ Sans limites & plus pour l'année en cours;
 - b. Potentiel à long terme (Déjà réussir le Axel et un saut double)

S'il reste des places sur le plateau d'entraînement, les places disponibles seront distribuées selon la logique suivante;

- 1- Les patineurs identifiés s'entraînant avec les entraîneurs déjà présents sur le plateau;
- 2- Les patineurs identifiés du CPA Les Lames d'Argent de Laval qui ne s'entraînent pas avec un entraîneur du plateau;
- 3- Autres patineurs identifiés.

2.2 Les critères d'admission au programme Sport-études (SE)

CPA Les Lames d'Argent de Laval priorisera les athlètes inscrits dans le programme Sport-études de cette façon :

- 1) Athlète fréquentant un établissement secondaire partenaire de Patinage Québec et de **CPA Les Lames d'Argent de Laval**;

ET
- 2) Athlète identifié Excellence et figurant sur la liste des athlètes identifiés de Patinage Québec;
- 3) Athlète identifié Élite et figurant sur la liste des athlètes identifiés de Patinage Québec;
- 4) Athlète identifié Relève et figurant sur la liste des athlètes identifiés de Patinage Québec;
- 5) Athlète identifié Espoir et figurant sur la liste des athlètes identifiés de Patinage Québec;
- 6) Athlète identifié Apprenti à son entrée au secondaire et figurant sur la liste des athlètes identifiés de Patinage Québec;
- 7) Athlète participant aux compétitions dans les catégories du programme Voie d'accès au podium de Patinage Canada;
- 8) Athlète ayant participé au programme Apprenti-Athlète par le passé;
- 9) Athlète sélectionné par le **CPA Les Lames d'Argent de Laval** selon les critères suivants :
 - a. Niveau selon l'âge et le nombre d'années de pratique du sport;
 - b. Potentiel à long terme (Déjà réussir le Axel et un saut double).

S'il reste des places sur le plateau d'entraînement, les places disponibles seront distribuées selon la logique suivante;

- 1- Les patineurs identifiés s'entraînant avec les entraîneurs déjà présents sur le plateau;
- 2- Les patineurs identifiés du CPA Les Lames d'Argent de Laval qui ne s'entraînent pas avec un entraîneur du plateau;
- 3- Autres patineurs identifiés.

Note : **CPA Les Lames d'Argent de Laval** doit s'assurer de respecter en tout temps le ratio de 75% d'athlètes identifiés Apprenti ou mieux sur les glaces du programme Sport-études, critère établi par Patinage Québec, et ce, dès la rentrée scolaire².

2.3 Les critères d'admission au programme Alliance Sport-études (ASE)

CPA Les Lames d'Argent de Laval priorisera les athlètes inscrits au programme Alliance Sport-études de cette façon :

- 1) Athlète inscrit au programme Alliance Sport-études (volet scolaire) ou fréquentant un établissement

² Notez que les athlètes de l'extérieur sont comptés dans le 75% d'athlètes identifiés, et ce, même si'ils ne représentent pas le Québec.

Politique d'admission des PEP Québec

collégial ou universitaire permettant sa libération pour l'entraînement;

ET/OU

- 2) Athlète identifié Excellence et figurant sur la liste des athlètes identifiés de Patinage Québec;
- 3) Athlète identifié Élite et figurant sur la liste des athlètes identifiés de Patinage Québec;
- 4) Athlète identifié Relève et figurant sur la liste des athlètes identifiés de Patinage Québec;
- 5) Athlète identifié Espoir et figurant sur la liste des athlètes identifiés de Patinage Québec.

Note : **CPA Les Lames d'Argent de Laval** doit s'assurer de respecter en tout temps le ratio de 75% d'athlètes identifiés Espoir ou mieux sur les glaces du programme Alliance Sport-études, critère établi par Patinage Québec, et ce, dès la rentrée scolaire³.

3 Les frais d'inscription aux PEP Québec

CPA Les Lames d'Argent de Laval détermine les frais d'inscription aux PEP Québec annuellement afin d'atteindre l'équilibre budgétaire. Les taxes applicables, les frais de gestion de la plateforme en ligne doivent être ajoutées aux frais d'inscription.

Les athlètes inscrits assument seuls les honoraires payables à l'entraîneur pour les leçons privées ou semi-privées dispensées par ce dernier durant les heures d'entraînement prévues aux PEP Québec. Ils ne sont donc pas inclus dans les frais d'inscription. **CPA Les Lames d'Argent de Laval** n'est pas parti et n'intervient d'aucune façon quant à la nature de l'entente existant entre ceux-ci à cet égard. De même, tout frais à débourser pour un service personnel rendu à l'athlète par des intervenants accrédités ou non par **CPA Les Lames d'Argent de Laval** ne sont pas inclus dans les frais d'inscription.

Les frais d'inscription incluent seulement les frais listés dans le tableau suivant :

Postes de dépenses
Location de la glace, salle d'entraînement et salle de remisage
Frais d'administration du programme (planification, inscription, horaire, supervision des athlètes)
Frais des entraîneurs et des intervenants sur glace et hors glace pour les classes organisées par CPA Les Lames d'Argent de Laval
Séminaires et activités spéciales

Tout autre frais est à la charge de l'athlète.

³ Voir note 2.

3.1 Les frais spécifiques au programme Apprenti-Athlète (AA), au programme Sport-Études (SE) et programme Alliance Sport-études (ASE)

CPA Les Lames d'Argent de Laval ventile les frais d'inscription de cette façon :

Postes de dépenses	Détails des frais à payer
Location de la glace, de salle d'entraînement et salle de remisage	1 500\$
Frais des entraîneurs et des intervenants (cours de groupe)	800\$
Séminaires et activités spéciales	50\$
Frais administratifs	50\$
Total des frais d'inscription	2 400 \$

Tout défaut de paiement entraîne l'annulation de la participation au programme, à l'activité ou le retrait du privilège octroyé.

3.2 Les frais spécifiques à des séminaires et des autres activités

Des séminaires et autres activités non listés à l'article 3.1 peuvent être offerts et les frais d'inscription sont déterminés afin d'atteindre l'équilibre budgétaire pour l'activité. Les frais de ces séminaires et autres activités sont en sus des frais d'inscription aux PEP Québec.

4 Les autres frais pour les athlètes

4.1.1 Le prix de la marchandise

CPA Les Lames d'Argent de Laval vend de la marchandise promotionnelle. Le prix de vente est établi selon le coût de fabrication et de livraison :

Veste avec logo – Prix à venir

Veste sans manche (puffer) – Prix à venir

Les remboursements de marchandise peuvent être faits dans les 14 jours suivant l'achat si l'item n'a pas été utilisé.

5 Les modalités de paiement

Les modes de paiement acceptés sur la plate-forme numérique sont la carte de crédit (Visa ou Mastercard) et le débit direct. Si le paiement se fait en ligne, la mention **CPA Les Lames d'Argent de Laval** paraîtra sur le relevé de carte de crédit ou de débit du membre faisant l'achat. Tous frais liés à un refus de paiement ou à une annulation seront facturés au membre par l'organisme. Dans ce cas, des frais d'administration de **2,5%** seront ajoutés à la facture

6 Les autres modalités de paiement

Tous frais reliés à un chèque sans provision seront facturés au membre par l'organisme. Dans ce cas, des frais de service de **40\$** seront facturés.

7 L'annulation

Dans le cas d'un programme annulé par **CPA Les Lames d'Argent de Laval**, les frais d'inscription et d'administration sont remboursés au complet.

8 Le remboursement

Toute demande de remboursement doit être faite par écrit à l'administrateur responsable de l'activité ou du programme. Pour les remboursements effectués avant la date limite d'inscription, l'organisme remboursera les frais d'inscription, mais conservera les frais d'administration.

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription pour les activités ponctuelles.

Pour les programmes annuels ou sur une durée déterminée, les remboursements effectués après la date limite se feront au prorata des activités prévues réalisées que les frais d'administration.

9 La responsabilité

L'application de cette politique est sous la responsabilité du trésorier et des administrateurs responsables des programmes ou des activités. Le suivi et la révision de cette politique sont sous la responsabilité du trésorier et doit être entériné par le conseil d'administration.

10 L'entrée en vigueur

La présente politique sur les frais d'inscription et les modalités de remboursement de l'organisme entre en vigueur le **14 octobre 2024**. Et bien qu'elle puisse être modifiée par écrit de temps à autre, elle fait l'objet d'une révision annuelle.